

ÉDITO



Bonjour à toutes et à tous,

C'est à la sortie d'un deuxième été sous COVID, marqué par une météo instable comme par la mise en place progressive du pass' sanitaire, que je vous souhaite une belle et agréable rentrée 2021.

De nouveaux enfants intégreront notre école pendant que d'autres rejoignent le collège ou le lycée.

La vie associative reprend ses droits dès le forum des associations du vendredi 3 septembre et la vie municipale aussi avec un conseil municipal de rentrée le 30 août.

Avant cela, le 27 août à 18 h en mairie, nous aurons le plaisir de

vous proposer une réunion publique sur le sujet de la communication. Façon de vous présenter le nouveau site internet «made in Champagnier» qui est comme nous l'avons déjà annoncé, la première pierre d'une refonte des moyens de communication de la commune. Evolution de l'Echo Champagnard, mise à jour du système d'alerte, interface numérique sont autant d'évolution en marche pour faciliter l'échange entre nous et que nous mettrons en débat lors de cette réunion publique.

Ce ne sont pas les sujets qui manquent, j'en veux pour preuve la diversité des sujets présents dans ce numéro 46 de l'Echo Champagnard, et si nous sommes mobilisés sur tous les dossiers et au

-delà, je reste convaincu de l'importance d'être présent sur le terrain, à votre écoute pour rester ancré dans vos préoccupations.

Ainsi, je vous invite à ne pas hésiter à franchir la porte de la mairie, notre maison commune ; nous vous y accueillerons avec plaisir !

Florent CHOLAT

Maire de CHAMPAGNIER

Conseiller métropolitain délégué au développement du numérique, à l'innovation digitale et à la gestion publique des données de Grenoble Alpes Métropole

| A LA UNE |

L'ORAGE DU 31 JUILLET

Dans la nuit du 30 au 31 juillet 2021, la commune a connu un nouvel épisode orageux qui a causé d'importants dégâts dans une vingtaine de foyers de la commune, soit par déversement des eaux pluviales soit par remontée d'eaux usées.

Cet épisode fait malheureusement suite à deux épisodes similaires de l'été 2020, les 13 juin et 13 août dernier.

Si nous nous alarmons tous de constater la forte augmentation de la fréquence et de l'intensité de ces événements météorologique extrêmes, signe d'un dérèglement climatique d'ampleur, il nous faut également en tirer les conséquences et adapter nos réseaux et espaces publics en conséquence.

Mobilisés sur le terrain au côté des habitants dans les heures qui ont suivi ces épisodes, nous souhaitons avancer avec Grenoble-Alpes Métropole vers la réalisation d'aménagement permettant de limiter notre vulnérabilité face à ce type d'événement, dans un dialogue posé et exigeant avec la Métropole qui, depuis 2015, est seule compétente en termes d'eau, d'assainissement et de voirie.

Ces échanges ont permis d'obtenir la réparation d'une conduite d'eaux pluviales brisée, responsable depuis plusieurs années d'une forte accélération de l'érosion de l'exutoire naturel du plateau le long du chemin rural des combettes. Une étude géotechnique est d'ailleurs en cours pour la réalisation d'enrochement à ce même endroit pour que l'érosion naturelle ne

fragilise pas demain la route nouvelle en sortie sud du village.

Une étude des collecteurs eaux usées et eaux pluviales de la commune est programmée pour la fin d'année afin de corriger les défauts de connexion et de mettre en place, quand cela est possible, des dispositifs anti-retours pour limiter les risques de refoulement des eaux usées.

Pour ce qui est du traitement des eaux pluviales, plusieurs leviers sont à activer. L'un est collectif avec le choix de la commune d'aborder systématiquement la thématique de l'eau dans le cadre des réaménagements d'espace public afin d'offrir des capacités d'écoulement et d'infiltration des eaux aux endroits sensibles de la commune. L'autre est privé, rappelant que selon le plan local d'urbanisme intercommunal, les eaux pluviales doivent être traitées à la parcelle et que de fait, il convient de ne pas surcharger les collecteurs d'eaux pluviales de voirie avec des eaux venant des toitures ou des terrains privés.





POUBELLES DE TRI, DÉBUT D'UNE EXPÉRIMENTATION

Depuis quelques années la commune de Champagnier fait face, et de manière de plus en plus forte, à la saturation des points d'apports volontaires présents sur domaine public pour collecter, d'une part, le verre et, d'autre part, les emballages et autres déchets secs dans des containers jaunes dits «multiflux».



Le passage en norme multiflux avec de nouveaux types de containers à l'automne 2020 a été pensé par la Métropole comme un levier pour limiter la saturation des points de collecte existants. Quelques mois plus tard, force est de constater que cette saturation ne s'est pas résorbée et qu'il y a urgence à déployer d'autres leviers pour accompagner l'envie et la démarche citoyenne grandissante du tri sélectif des déchets.

Trois options ont été étudiées en dialogue avec les services métropolitains.

Tout d'abord, le ramassage des poubelles jaunes en porte à porte qui au-delà d'un coût de collecte bien supérieur se trouve être peu adapté en dehors des territoires urbains denses et présente des qualités de tri inférieur. La deuxième solution est d'augmenter la fréquence des collectes sur les points existants mais là encore l'augmentation significative du coût de la collecte semble poser problème.

De fait, la troisième option, qui est de créer de nouveaux points d'apports volontaires sur emprise du domaine public pour délester les points existants, a été retenue.

L'idée étant d'offrir des points de collecte en amont des secteurs problématiques et principalement en amont de la place du Laca.

Ainsi 5 nouveaux points d'apports volontaires sont ou vont prochainement être installés dans les rues à titre expérimental afin d'évaluer la pertinence de leur localisation, des potentielles nuisances et de pouvoir choisir le cas échéant de les pérenniser ou bien de les supprimer, en dialogue avec les usagers et les riverains.

UN NOUVEL ÉCLAIRAGE POUR LE GYMNASE

Le gymnase des 4 vents débute sa requalification !

Un grand chantier de la commune pour ces prochaines années sera la requalification et la restructuration de l'Espace des 4 Vents.

Ce bâtiment devra, entre autre d'ici la fin du mandat, appliquer le décret tertiaire en limitant drastiquement ses consommations énergétiques, se rénover et offrir des espaces réaménagés plus adaptés à la croissance de la population de la commune. Ce projet d'envergure est suivi par un comité de pilotage incluant élus, agents, habitants et associatifs de Champagnier qui ont déjà pu travailler entre autre chose sur la rénovation de l'éclairage du gymnase.

Trop énergivores, peu adaptés aux multiples usages de la salle et nécessitant beaucoup de maintenance, les éclairages ont été entièrement remplacés durant l'été par des dispositifs LED dont l'implantation a été travaillée par un bureau d'étude spécialisé afin de correspondre aux usages et aux préconisations du comité de pilotage. Le gymnase en sort renforcé puisque les nouveaux éclairages répondent aux normes des fédérations sportives indoor et que le coût de fonctionnement va être diminué de plusieurs milliers d'euros chaque année.

Ainsi les 37 860 € investis seront vite rentabilisés tant sur le plan écologique qu'économique puisque la Région Auvergne Rhône-Alpes a accordé une subvention de 18 930 € et le Département de l'Isère une subvention de 8 325 € ramenant le reste à charge pour la commune à 10 605 €.

La municipalité tient à remercier chaleureusement ces deux collectivités pour leur engagement auprès de la commune de Champagnier et pour leur participation importante à la réfection de l'éclairage du gymnase.

Prochaine étape, l'inauguration qui aura lieu le **vendredi 3 septembre à 19h30** en marge du forum des associations !



La Région isère
Auvergne-Rhône-Alpes **LE DÉPARTEMENT**





CALENDRIER PARTICIPATION

C'est bientôt la rentrée des classes à l'école Madeleine Vatin-Pérignon mais pas seulement !



Pour favoriser une participation toujours plus forte des habitants dans la vie communale, le calendrier des instances est désormais programmé chaque semestre, présenté en conseil municipal et disponible sur champagnier.fr.

Vous y trouverez les prochaines séances du conseil municipal (**30 août, 4 octobre, 8 novembre et 14 décembre 2021**) accessibles au public, en salle ou en streaming, avec la possibilité laissée à toutes et à tous de poser des questions en fin de séance.

Figure également le calendrier des prochaines séances du conseil métropolitain (**24 septembre, 22 octobre et 17 décembre 2021**) accessibles en streaming sur grenoblealpesmetropole.fr.

Dès la rentrée, seront mises en place des réunions publiques mensuelles ouvertes pour parler des sujets d'actualités de la commune.

Les premières débiteront dès la fin août avec la «communication» (**27 août**), les «risques majeurs» (**17 septembre**) et «l'Espace des 4 Vents» (**15 octobre**).

Parallèlement pour reprendre le rythme des rencontres de terrain, des visites de quartier chaque mois dans un quartier différent sont programmées pour faire le point sur vos attentes.

Enfin, l'agenda c'est aussi une inscription de vos événements culturels, sportifs ou associatifs pour donner plus de visibilité au tissu associatif au travers des outils de communication de la commune.



CENTRE DE LOISIRS : BILAN ESTIVAL

Le centre de loisir a fait le plein cet été !

Malgré la crise sanitaire, le centre de loisirs 2021 a connu une belle fréquentation en affichant complet pratiquement tous les jours de la saison. Si les contraintes COVID-19 n'ont pas permis de programmer de mini-camp, une sortie était programmée chaque semaine dans divers lieux de loisirs (lac, ferme pédagogique, centre équestre, parc d'attraction, etc.) pour le plus grand bonheur des enfants présents.

Le revers de la médaille est que victime de son succès le centre de loisirs a régulièrement dû refuser des enfants faute de places.

Malgré une capacité d'accueil légèrement supérieure à l'été précédent et la réalisation d'un sondage au

printemps pour calibrer au mieux les besoins en encadrement, les demandes d'inscription notamment des moins de 6 ans ont régulièrement dépassé l'offre.

Un bilan complet du centre de loisirs 2021 sera donc présenté en « questions diverses » au conseil municipal du 30 août 2021, avant étude et proposition de la commission enfance jeunesse (ouverte à toutes et à tous) à la rentrée pour choisir des solutions afin de limiter ce problème de congestion sans pour autant que cela ait un impact sur la qualité de l'accueil des enfants de la commune.



VOIE VERTE DE LA COMBE

La voie cyclable dans la Combe est sur les rails !

À la suite de la demande de la municipalité, et en dialogue constant avec Grenoble-Alpes Métropole, compétente sur les aménagements de voiries à destination des modes doux, une pré-étude a été réalisée par les services métropolitains pour la sécurisation de la Combe de Champagnier ; mais pas seulement.



Dans un projet plus large de réalisation d'une continuité

cyclable sécurisée divisée en trois sections Tavernolles/Haute-Jarrie, Haute-Jarrie/Champagnier et Champagnier/Echiroles, l'aménagement de la Combe est désormais au programme des études métropolitaines pour 2021.

Ainsi, par délibération du 2 juillet 2021, le conseil métropolitain a ouvert la voie à la constitution d'un dossier d'enquête publique nécessaire aux acquisitions foncières pour la réalisation, notamment, d'une voie verte le long de la Combe de Champagnier.

Cet aménagement devra permettre, à terme, de séparer les flux piétons-cycles du trafic automobile, cela afin de sécuriser cet axe important pour le village, et d'encourager à l'usage des modes doux sur le plateau.

Cependant, il va falloir encore être patient puisque les démarches d'enquêtes publiques, la concertation, la programmation puis la réalisation de cette voie devraient prendre de nombreux mois pour parvenir enfin à l'aménagement souhaité.





ENVIRONNEMENT ... LUTTE CONTRE L'AMBROISIE



L'ambrosie à feuilles d'ar-moise est une plante exo-tique envahissante.

Les ambrosies se dévelop-pent et colonisent de nom-breux milieux : friches, parcelles agricoles, bords de route et de cours d'eau, chantiers ... Les terrains laissés à nu sont des lieux de prédilection pour sa croissance. Elles représentent ainsi une menace pour l'agriculture (perte de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux).

La lutte contre l'ambrosie est un enjeu de santé publique majeur

L'ambrosie émet au cours de l'été un pollen très allergisant pour l'homme. Les réactions les plus couramment observées sont des rhinites souvent accompagnées de conjonctivites et réactions d'urticaire pouvant aller jusqu'à l'apparition ou l'aggravation d'asthme allergique.

La lutte préventive et curative : l'affaire de tous

Une réglementation nationale a été mise en place en 2017 pour lutter contre les espèces nuisibles à la santé humaine telles que l'ambrosie à feuille d'ar-moise.

Chacun doit être acteur de la lutte contre l'ambrosie: propriétaires, locataires, gestionnaires, occupants de parcelles publiques et privées. Lorsqu'un pied d'ambrosie est observé, il convient de rapidement l'éliminer avant pollinisation car il est difficile de l'éradiquer lorsqu'il est installé. Un pied d'ambrosie est capable de produire des milliers de graines qui résistent des dizaines d'années dans le sol.

L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pol-len est fortement allergisant. Rhône-Alpes Auvergne est la région la plus touchée en France.

Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous.

En savoir +

Tél. : **0 972 376 888**

Courriel : contact@signalement-ambrosie.fr

Site web : www.signalement-ambrosie.fr

Application mobile **Signalement-ambrosie**

À VENIR

BIENTÔT LA RENTRÉE DES CLASSES !

Après une année 2020-2021 chaotique, le jeudi 2 septembre c'est la rentrée scolaire !

La municipalité adresse à tous les enfants une bonne rentrée des classes. Certains font leur toute première rentrée et vont enfin découvrir ce que recèle cette école.

N'oublions pas que les enseignants font de l'école de la République, l'école de tous et pour tous. Leur engagement au service de l'avenir nous rappelle combien leur travail est estimable, et en conséquence, combien nous devons le respecter. Gardons à l'esprit que leur travail garantit la réussite des enfants.



Dans un monde de plus en plus complexe et dépendant de la connaissance, l'éducation primaire doit être la première des priorités en ce qu'elle constitue la passerelle vers des niveaux d'apprentissage plus élevés.

Bonne Année Scolaire !

FORUM DES ASSOCIATIONS

Vendredi 3 septembre aura lieu le Forum des Associations à l'Espace des 4 Vents.

A partir de 17h, les associations champagnardes et certaines associations des environs proposeront leurs activités. Ce sera le moment pour vous inscrire !

Les activités reprennent généralement à partir de la troisième semaine de septembre.

A l'issue du forum à 19h30, le nouvel éclairage au gymnase sera inauguré avec quelques démonstrations sportives et le pot de l'amitié.

L'entrée à l'établissement sera conditionnée à la présentation du «pass sanitaire» pour toute personne âgée de 12 ans et plus.

En savoir +

Courriel : mairie@champagnier.fr





RETOUR EN IMAGES

10 JUILLET / FÊTE DU VILLAGE

Après une année sans fête, les Champagnard(e)s étaient nombreux à répondre présent à l'appel des associations (Comité des Fêtes, RIA, MJC) et de la commune pour se retrouver autour d'un moment de festivité et de convivialité partagé.

La traditionnelle fête du village a démarré avec le fameux concours de pétanque au Domaine de Rochagnon sous les séquoias. Après une année d'interruption, 34 équipes étaient au rendez-vous avec des joueurs de tous âges, tous très motivés et avec pour seul objectif une place en finale. Cette année, la majeure partie de la compétition s'est déroulée sur Rochagnon, avec un prolongement à la Magnanerie (4 cours). Entre les matchs, une buvette permettait de s'hydrater. La coutume d'offrir à boire à l'équipe perdante a largement été respectée ! Chaque équipe disputait 3 matchs puis les 4 meilleures équipes se sont affrontées en demi-finale. En finale, La Championne s'est imposée 13/6 contre la Team Cerisiers.

La Championne
(Marion et David)
contre Team Cerisiers
(Pascal et Benoît)



Même si la journée avait démarré sous le soleil, en fin d'après-midi le ciel commençait déjà à devenir menaçant.

La fête a continué place du Laca pour une soirée dansante (orchestre Jean-Louis Parigot) avec restauration. Tous ont espéré passer à travers les averses mais la pluie n'a finalement pas effrayé le public. Champagnard(e)s habitué(e)s à cette fête mais également les nouveaux habitants sont venus danser sur les tubes des années 80 ! Si la piste de danse a été prise d'assaut en début de soirée par les quadras, c'est la nouvelle génération qui s'est aït emparée en fin de soirée.

Merci aux bénévoles ! Rendez-vous l'an prochain !



2 AOUT / RÉCOLTE DU MIEL A LA RUCHE PÉDAGOGIQUE !

En ce début août, la colonie comptait déjà un grand nombre de butineuses et avait produit beaucoup plus de miel que pour sa propre consommation, tout en engrangeant en masse du pollen pour nourrir les larves du couvain. L'excédent de miel se trouve dans la hausse, la consommation propre des abeilles se situant principalement au niveau du corps de ruche. Cette récolte s'est faite en 6 étapes.

1. Retrait des cadres de la hausse avec une pince.
Le nectar des fleurs transformé en miel "mûr" présente alors un taux d'humidité de 18%. Cette teneur en eau est la garantie d'une bonne conservation de la récolte.

2. Désoperculation des rayons de la hausse, c'est à dire retrait de la pellicule de cire qui obstrue les alvéoles pour pouvoir en extraire le miel.

3. Extraction du miel avec l'aide d'une centrifugeuse.
Après la mise en place des cadres, on tourne la manivelle de l'extracteur. Les gouttes de miel sont proje-

tées sur les parois. Chaque face du cadre est vidée de son miel.

4. Filtration du miel, une fois extrait. Le miel doit toujours être filtré, car il transporte avec lui de nombreux débris. Aussi, à la sortie de l'extracteur, le miel est passé à travers diverses grilles de plus en plus fines. Il est ainsi débarrassé de ses débris et de nombreuses impuretés.

5. Décantation du miel récolté, plusieurs jours à 20 °C au minimum. En remontant à la surface, les dernières impuretés forment une écume facile à retirer.

6. Enfin, dernière étape : mise en pot du miel.

Aucune autre opération n'est admise. Le miel est, à ce titre, un des rares produits bruts immédiatement consommables sans transformation.



“ Le lundi 2 août, Christian Skopinski a récolté 12 kg de miel de la ruche municipale.





LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Difficile de communiquer et vous relater nos interventions et prises de position au sein de la municipalité actuelle dans si peu d'espace attribué ; avec notamment une diffusion irrégulière de l'Echo Champagnard alterné avec des "Flash Info" où nous ne disposons pas d'espace prévu.

De plus, faute d'organisation interne à la mairie jusqu'à maintenant lorsque nous transmettons un article sur un sujet il est bien souvent en décalage avec sa parution ; cela a été le cas par exemple avec notre message de bonne année diffusé au mois de MAI !!!

Ce manque de cohérence et l'impossibilité de communiquer plus largement sur des sujets importants afin de vous donner de bonnes informations ne nous convient pas.

C'est pourquoi nous réfléchissons à un autre mode de diffusion et transmission de l'information qui nous permettrait d'être plus explicite et au plus près de vous.

Nous vous souhaitons un beau mois d'Août, une belle rentrée ou un bel hiver en fonction de la date de parution !

Nathalie BARON, Hubert COLLAVET et Brigitte ORGANDE, élus de la liste Ensemble pour l'avenir de CHAMPAGNIER

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

Tout juste sortis des JO de Tokyo et en plein pendant les jeux paralympiques, nous sommes heureux de vous annoncer que le 8 juillet dernier la commune a été labellisée Terre de Jeux 2024.

C'est la première fois dans l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques qu'un label permet à tous les territoires d'être acteur des Jeux. Si les JO sont habituellement limités dans le temps et dans l'espace, ce label renforce la dimension nationale de Paris 2024 et est destiné à mettre en valeur leurs bonnes pratiques et à inciter à mettre plus de sport dans le quotidien.

Depuis le lancement, plus de 1920 collectivités, 90 départements et 12 régions ont été labellisés, avec pour objectifs de faire vivre les émotions du sport, des Jeux et de faire grandir la communauté Paris 2024.

Champagnier pourra ainsi candidater pour accueillir des temps forts des Jeux comme le relais de la flamme, des challenges sportives, une olympiade culturelle (etc.) avec des rendez-vous jusqu'en 2024. Des événements reviendront chaque année comme les semaines et journées olympiques respectivement en février et juin.

Dans la droite ligne de la réfection du gymnase des 4 Vents qui requalifie sa dimension sportive, cette labélisation vient souligner l'engagement de notre municipalité en faveur des pratiques sportives et de la culture. Désormais partenaire de la «Faites du sport» organisée en partenariat avec des associations de Brié-et-Angonnes et de Jarrie, nous vous donnons rendez-vous le weekend du 11/12 juin 2022.

Elise BRALET, Adjointe au maire en charge de la vie associative, du sport et de la culture





COLLECTE DE TEXTILES



Le chiffre ... 1 070

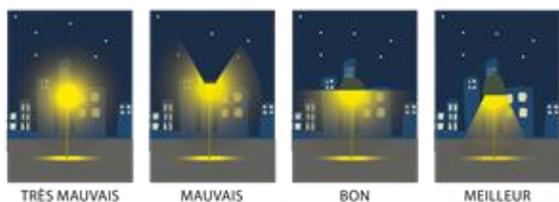
C'est le poids en kilos de textiles déposés par les Champagnards dans le conteneur installé devant la mairie pour la collecte éphémère de textile du printemps. C'est 145 kg de plus que lors de la collecte précédente ! Record battu !

Au total, ce sont 76 tonnes de textiles qui ont été collectées sur 32 communes de la Métropole engagées dans cette campagne de recyclage et de valorisation.



Un conteneur sera de nouveau installé sur le parking de la Mairie **du 25 octobre au 5 décembre** pour effectuer vos dépôts de vêtements, linge de maison, chaussures, sacs et peluches.

CHARTRE D'ENGAGEMENT LUMIERE



Début juillet à Vaulnaveys-le-Haut, 23 communes de la Métropole, dont Champagnier, se sont engagées pour améliorer l'éclairage public.

C'est signé !

Le 6 juillet 2021, la commune de Champagnier ainsi que 22 autres communes de la Métropole, ont signé la charte d'engagement lumière afin de valoriser nos ambitions de renouvellement et d'amélioration de l'éclairage nocturne.

Dès 2021, débutera la première tranche des travaux pour Champagnier qui va permettre la disparition de l'ensemble des luminaires à ballon fluo, très consommateurs d'énergie, de du parc ainsi que le renouvellement de nombreux autres luminaires.

Très intéressant pour limiter la consommation d'énergie, les frais de maintenance et les risques de panne, le renouvellement des éclairages publics est également une chance pour la biodiversité.

D'une part, l'extinction nocturne permet à une partie des espèces de s'épanouir dans le village, d'autre part, l'installation de nouveaux luminaires avec des températures de lumières adaptées à la vie nocturne limite significativement les impacts négatifs de l'éclairage sur la faune.

UNE APPLI MOBILE POUR RESERVER SES LIGNES FLEXO

MaRésa, le nouveau service pour réserver ses trajets sur les lignes Flexo est lancé. MaRésa est une application mobile. C'est aussi un nouveau site internet en complément du service de réservation par téléphone qui continue de fonctionner. Objectif : faciliter l'accès au transport sur réservation pour tous.

Les communes de l'agglomération grenobloise, quelles que soient leur taille ou leurs contraintes géographiques, ont le droit à une offre de transport en commun. De Corenc au Gua, de Proveysieux à Herbeys, de Quaix-en-Chartreuse à Champagnier... 27 lignes Flexo desservent les plus petites communes de la Métropole, y compris en montagne. Leur particularité ? Combiner des courses régulières et des trajets sur réservation.

Depuis le 17 août 2021, un nouvel outil vient faciliter la réservation du transport sur ces lignes.

MaRésa remplace l'ancien système de réservation devenu obsolète. MaRésa offre la possibilité de réserver de n'importe où et en quelques clics son déplacement avec une ligne Flexo 24h/24 et jusqu'à 2 heures avant le départ.

Le service est ouvert à toute personne munie d'un titre de transport TAG, abonnement comme titre occasionnel, y compris en correspondance.

Champagnier est notamment desservi par la ligne 66.

En savoir +
Appli mobile Ma Résa téléchargeable sur AppStore et Google Play
Site internet : maresa.tag.fr





MAIRIE

Ouverture au public

Lundi - Mercredi - Vendredi

13h30 17h30

Mardi et jeudi

pas d'accueil

Urbanisme

Sur rendez-vous

Accueil téléphonique

☎ 04.76.98.08.83

Courriel

mairie@champagnier.fr

Site web

www.champagnier.fr

Permanence Maire/Elus

Sur rendez-vous

POLICE MUNICIPALE



Pour contacter
les agents de police municipaux

☎ 06.01.81.03.13

✉ policepluricommunale.jccb@gmail.com

Gendarmerie ☎ 17

BIBLIOTHEQUE

HORAIRES

Mardi de 15h45 à 18h45

Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18h45

Mardi de 15h30 à 18h45

Espace 4 Vents Chemin du Gal ☎ 04.76.99.83.72
bibliotheque@champagnier.fr

CIVISME ... RAPPEL

LES TRAVAUX DE JARDINAGE ET BRICOLAGE PEUVENT ÊTRE BRUYANTS !

Il est recommandé de prendre toute précaution pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de ces activités.

L'usage de matériels électriques, à essences (tondeuses, tailles haïes, perceuses, etc....) est autorisé :

Les jours ouvrables

de 8 h à 12 h et

de 14 h à 19h30

Les samedis

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés

de 10 h à 12 h

Interdit après 12h



METTRE UN MASQUE,
C'EST BIEN !
LE JETER COMME IL
FAUT,
C'EST ENCORE MIEUX !

Les masques usagés sont des déchets et un problème pour l'environnement, jetés n'importe où dans la nature et par terre dans la rue, sur les trottoirs, dans les espaces verts, ils polluent.

On compte sur le civisme de chacun pour les jeter dans les poubelles.

CIRCULATION ... LIMITATION DE VITESSE

Il est rappelé que sur tout le territoire de la commune, la vitesse est limitée à 30 kms/h et à 20 kms/h dans la zone de rencontre située rue du Bourg.

Une zone de rencontre est un ensemble de voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents.

La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h.

Leur objectif est de faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules, mais également de permettre le développement de la vie locale.

AGENDA

VENDREDI 27 AOÛT

Réunion publique « communication »

18h - Mairie

LUNDI 30 AOÛT

Réunion du Conseil municipal

Salle du conseil - mairie

JEUDI 2 SEPTEMBRE

Rentrée des classes

VENDREDI 3 SEPTEMBRE

Forum des associations
& inauguration du nouvel
éclairage du gymnase

17h45 - Espace des 4 Vents

VENDREDI 17 SEPTEMBRE

Réunion publique
« risques majeurs »

18h - Mairie

VENDREDI 17 ET SAMEDI 18 SEPTEMBRE

Journée européenne du Patrimoine

22 SEPTEMBRE AU 22 OCTOBRE

Mois de la Transition Alimentaire



Journal

d'information

Echo Champagnard

AOÛT 2021

Réalisation et impression Commune de CHAMPAGNIER
38800 place de l'Église

Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire

Crédit photos Commune, Mairie, Jean-François PLASSART

Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise
BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Véronique REVOL

Réalisé sur papier certifié FSC 100% »

Tirage - 650 exemplaires - Dépôt légal à la parution